










COMMISSION FEMININES

Compte rendu de la réunion du 02 octobre 2017

Clubs présents : Argeles – Soues – Campan – Val d'Adour – Lourdes – Sarrancolin – ES Haut-Adour

District : Mr. Latapie – Mr. Paupert – Mme Tartas – Mme Isac – Mr. Isac

Equipes engagées :

-  Argeles : à 8
-  Soues : à 8 (attendre confirmation sem 42)
-  Sarrancolin : à 11
-  Campan : à 11
-  Haut Adour : à 11
-  Val Adour : à 8
-  Lourdes : à 11

Seules les équipes engagées à 11 pourront prétendre accéder au Championnat Ligue (Accession à définir auprès de la Ligue Occitanie)

Organisation du calendrier

- 1- Une feuille de vœux sera transmise aux clubs avant l'élaboration des calendriers (à retourner avant le 21 octobre)
- 2- Un 1^{er} calendrier sera publié (début semaine 43) pour observation. Les clubs feront, si nécessaire, d'éventuelles observations sur les rencontres.
- 3- Après étude de ces remarques, une deuxième publication aura lieu et ce calendrier sera alors officiel.
- 4- Premier match de championnat : week- end du 10/11/ 12 novembre. Le calendrier sera A l'issu de ces réponses un calendrier officiel sera publié avec un début de championnat fixé le WE du 10-11 novembre 2017.
- 5- Les demandes de modification de rencontres devront être faites par la voie numérique à partir de Footclubs. Toute demande complétée par les deux clubs devra parvenir au district en respectant un délai minimum de 15 jours avant la rencontre.
- 6- Nombre de joueuses autorisées sur feuille de match : 14 (quel que soit l'engagement initial à 8 ou 11)
- 7- Les feuilles de matchs se feront sur support papier. Chaque responsable d'équipes sera muni d'un listing des licenciées suite à la dématérialisation des licences. (voir procédure envoyé aux clubs pour obtenir cet imprimé à partir de Footclubs.
- 8- Le club recevant a la responsabilité de saisir le résultat sur Footclub avant le lundi matin et d'envoyer la feuille de match au district avant le mardi midi sous peine de sanction administrative.

Toute demande devra faire l'objet d'un écrit (mail, courrier) pour être étudiée.

Toutes les joueuses devront obligatoirement être licenciées (Responsabilité du club).

Les U16F (2002) sont interdites.

3 U17F (2001) sont autorisées par feuille de match.

Dans le cas de rencontre à 8 c 8 le club recevant sera en charge de tracer le terrain.

Si une équipe est engagée en foot à 8 et veut jouer exceptionnellement à 11, elle doit prévenir le club adverse (problème de traçage de terrain).

C'est le club recevant qui assurera l'arbitrage de la rencontre par un dirigeant/joueur titulaire d'une licence valide.

F. Paupert se charge de fournir aux clubs le règlement du foot à 8 (temps de jeu 2x45mn).

Futsal :

- Le club de **Sarrancolin** se renseigne sur la disponibilité du gymnase d'Arreau pour le mois de janvier.
- Le club de **Lourdes** fait la même démarche auprès de la mairie.
- **Fred Paupert** se rapproche des dirigeants de l'AS Lourdes Futsal pour un prêt éventuel des installations.

Un règlement spécifique à cette compétition sera adressé aux clubs.

Une liste de diffusion de l'ensemble des dirigeants/entraîneurs/éducatrices) sera fournie aux clubs.

Tout point non abordé et devant faire l'objet d'une décision en cours de saison sera étudié par la commission compétente du district et soumis à l'approbation du Comité Directeur.

Je tiens à vous remercier personnellement d'une part de votre investissement quotidien pour le développement du football féminin dans votre département et d'autre part de votre écoute et nos échanges lors de cette réunion de préparation.

Sportivement

F. Paupert